



UN NOUVEAU SERVICE

Au profit de vos professionnels de santé

Mis en ligne le mardi 15 décembre 2015

La consultation en ligne par les professionnels de santé des règlements effectués par la CNMSS pour vos soins dispensés au titre de l'article L.115 est effective.

Démonstrateur Espace pro Le nouvel espace des professionnels de santé

MÉDECINE GÉNÉRALE

Activités Services patient Gestion du compte Commandes Boîte à info Echanges

Activités > Paiements > Tiers Payant: Recherche par date de paiements

Recherche par date de paiement

CAISSE MILITAIRE DE SECURITE SOCIALE

DE RECHERCHE

Recherche par date de paiement et organisme

Prestation payée entre le : 08/09/2015

et le : 07/09/2015

Organisme (facultatif) 835 Soins Médicaux Gratuits- Art.L 115

Limiter aux paiements effectués par l'organisme

Paiements versés par tous les organismes à l'exception de celui sélectionné

Rechercher par date

Recherche par numéro de lot ou de facture

Identification Patient

Insérez la carte Vitale de votre patient dans le lecteur pour obtenir des informations médicales le concernant

Lire carte vitale

OU saisissez son NIR :

Valider

Vous n'aurez pas accès à ses données médicales

CONVENTION

médecins conventionnés secteur 2 ou ayant droit au DP

Encart destiné aux messages d'information.

Les professionnels de santé qui vous dispensent des soins en relation avec vos infirmités pensionnées au titre de l'article L.115, peuvent désormais **consulter en ligne**, au jour le jour et à l'instar de ceux assurés en assurance maladie, **les règlements de leurs honoraires effectués par la CNMSS**.

Cette possibilité leur est désormais fournie grâce au **nouveau téléservice mis à leur disposition**, accessible **dans l'espace individuel sécurisé**, qui leur est réservé sur ce même site Internet.



Ce nouveau téléservice répond à une forte attente de la part des professionnels de santé et simplifie leurs relations avec la CNMSS.